# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de BOURLON

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 26 Septembre 2023, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de BOURLON, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Mardi 17 Octobre 2023 à 14h00 au Lundi 20 Novembre 2023 à 12h00, soit 35 jours consécutifs. Monsieur Gaëtan LECHANTOUX, retraité de la fonction publique territoriale, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur, Monsieur Alain DAGET, étant nommé Commissaire Enquêteur suppléant.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de BOURLON siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - du Lundi au Samedi **de 9h00 à 12h00 exceptionnellement**, excepté le Mercredi de 14h00 à 16h00, le Jeudi de 9h00 à 11h30 et de 17h00 à 19h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique chemin d'accès : Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de BOURLON
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de BOURLON, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.bourlon@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique chemin d'accès : Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de BOURLON les jours et heures suivants :

Mardi 17 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Samedi 4 Novembre 2023 de 9h30 à 12h00

Lundi 20 Novembre 2023 de 9h00 à 12h00

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de BOURLON et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.